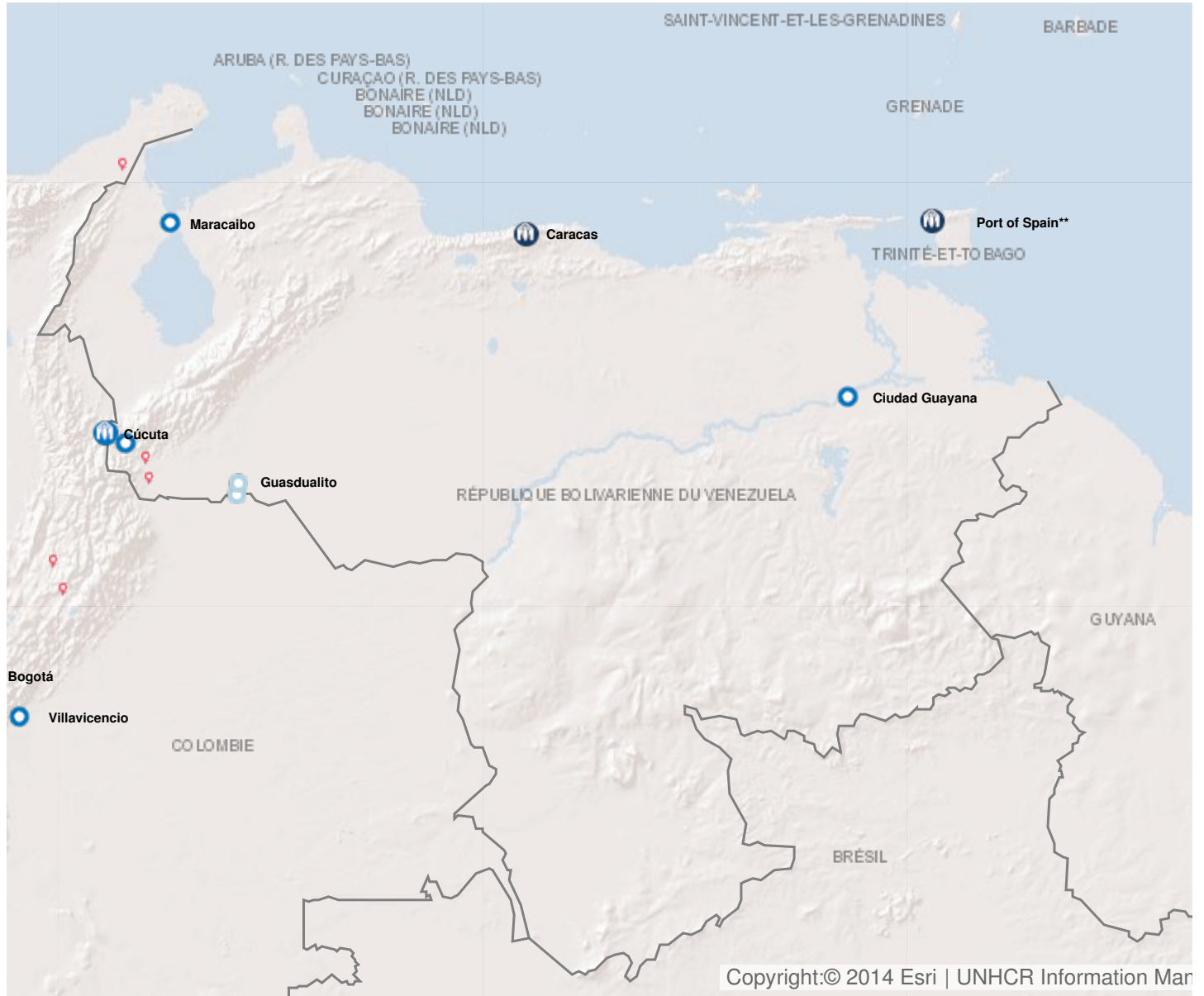


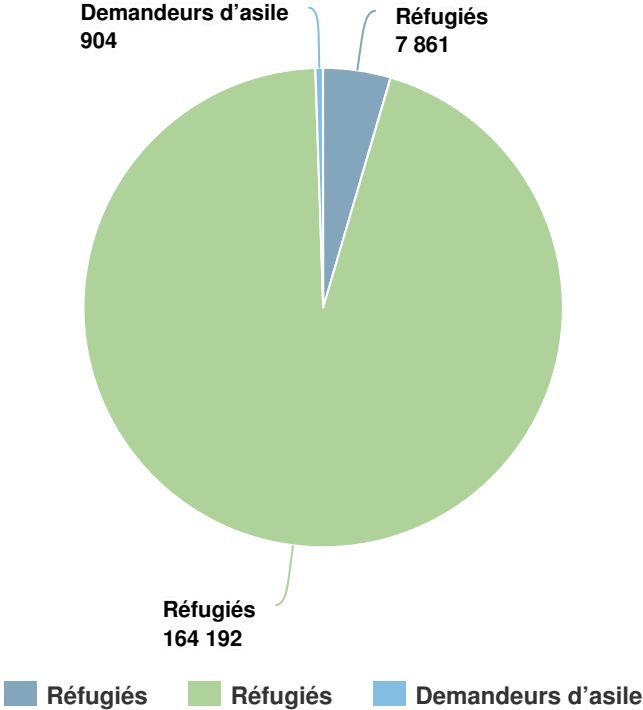
Opération: Venezuela



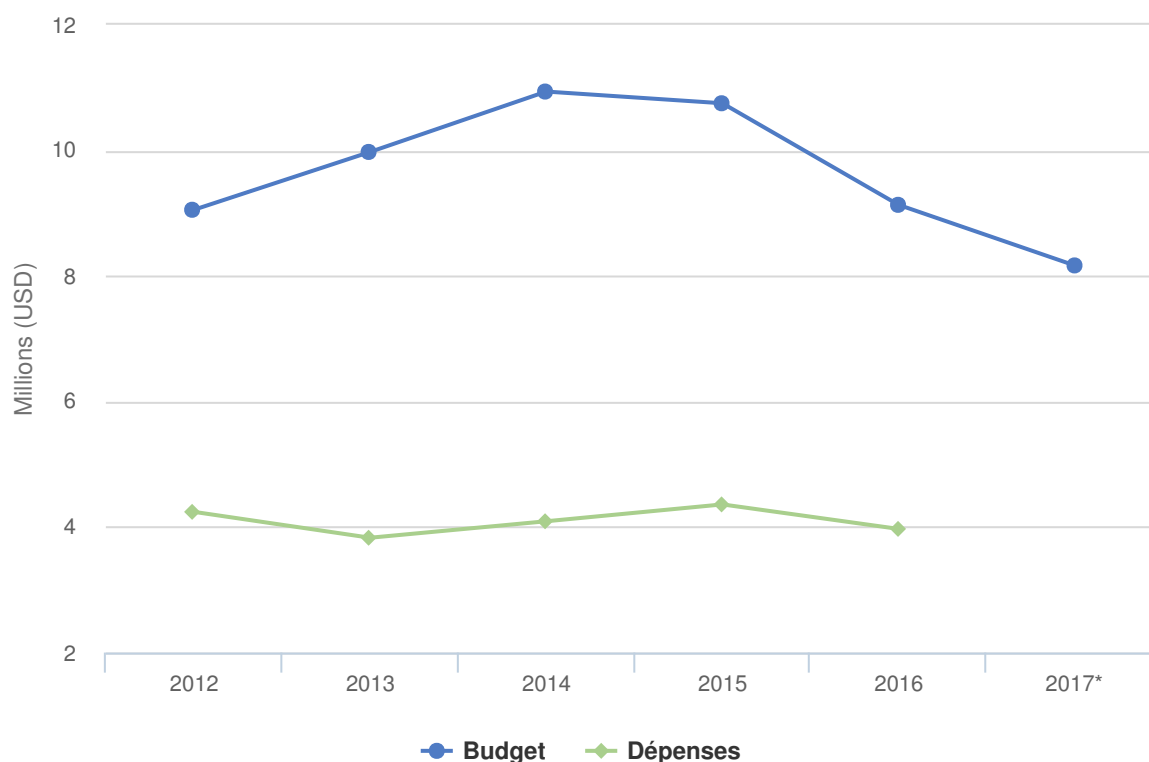
Personnes relevant de la compétence du HCR

- 1% EN 2016

2016	172,957
2015	173,989
2014	174,027



Budgets et Dépenses - Venezuela



Contexte opérationnel en 2016

Tout au long de 2016, la République bolivarienne du Venezuela (Venezuela) a été touchée par des problèmes politiques, socio-économiques et sécuritaires. La pénurie de vivres, de médicaments et de biens essentiels a compromis le bien-être général de la population. Les partenaires du HCR et les personnes relevant de la compétence de l'Organisation ont rapporté des difficultés à obtenir des produits alimentaires et des médicaments, parallèlement aux bas salaires, à l'inflation galopante, à l'accès restreint aux emplois formels et au manque de papiers d'identité.

Tendances démographiques en 2016

- Plus de 2 700 demandes d'asile ont été traitées après la mise en œuvre d'un plan de travail avec la Commission nationale pour les réfugiés (CONARE)
- Les plus de 800 dossiers non résolus en attente d'un entretien ont été ramenés à près de 300.
- Au total, 1 940 demandes d'asile ont été approuvées par la CONARE, portant le taux d'approbation à 60 pour cent, contre 23 pour cent en 2015.

Réalisations

Chiffres clés

- **2 450** garde-frontières et fonctionnaires gouvernementaux ont été formés à la protection des réfugiés
- **1 580** demandeurs d'asile ont reçu une information sur les procédures du Gouvernement pour la détermination du statut de réfugié
- **370** personnes relevant de la compétence du HCR ont été informées des conditions de retour
- **210** interventions de plaidoyer ont été faites sur la prévention et le traitement de la violence sexuelle et sexiste.

Principales réalisations

- En 2016, le HCR a donné la priorité à la réactivation de l'accord avec la CONARE, comme moyen de combler les lacunes du régime d'asile et de progresser dans sa solution de stratégies, en corrigeant les faiblesses structurelles et en encourageant un rôle plus actif de la CONARE dans les politiques et les pratiques concernant les personnes relevant de la compétence du HCR.
- Le HCR a renforcé ses partenariats avec des acteurs gouvernementaux clés, en particulier le Ministère des affaires étrangères, le Ministère de la planification, le Ministère de la communication et le Ministère de l'intérieur, pour réaliser une enquête nationale visant à établir le nombre, la situation géographique, les caractéristiques, les besoins et le potentiel de solutions des réfugiés apparentés ou des personnes risquant l'apatridie au Venezuela. L'opération a été approuvée par les autorités comme outil stratégique pour guider les futurs plans et politiques de protection des personnes relevant de la compétence du HCR, y compris ceux visant des procédures renforcées d'asile, de régularisation et de naturalisation, la facilitation du retour et un accès réel aux programmes sociaux et aux moyens d'existence.
- Au Venezuela et en Colombie, le HCR a établi un protocole binational pour mieux coordonner les activités, dans le contexte de la situation au Venezuela et des négociations de paix en Colombie. Le plan comprend des activités conjointes de surveillance le long des zones limitrophes pour comprendre et traiter les nouvelles dynamiques des mouvements transfrontaliers des personnes relevant de la compétence du HCR dans les deux pays.
- L'Organisation a complété le déploiement du programme proGres v4, la base de données d'enregistrement du HCR.

Besoins non satisfaits

- En 2016, les activités rémunératrices n'ont pu être priorisées, en raison de besoins plus pressants tels que le manque de documents valables pour que les personnes relevant de la compétence du HCR aient accès aux droits fondamentaux, aux services publics et aux programmes de protection sociale. Les niveaux élevés d'inflation ont aussi découragé l'investissement dans les possibilités de moyens d'existence à une plus grande échelle. Par une coordination interinstitutions, l'Organisation a veillé à ce que les personnes relevant de sa compétence soient aiguillées vers les ONG ou les institutions publiques compétentes proposant des microcrédits, des allocations ou des possibilités de formation professionnelle.
 - Du fait de la limitation des ressources et de dotations en effectifs réduites, le HCR n'a pu mener un contrôle plus systématique sur le terrain des raisons incitant les personnes à quitter le Venezuela, des chiffres et tendances des mouvements transfrontaliers croissants, des conditions de fuite et des dangers pour la protection encourus par les Vénézuéliens, et des communautés à risque de déplacement forcé.
-